

# Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

## Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

"[...]Dans les lacs où certaines espèces de poissons se reproduisent naturellement, une gestion qui se passerait d'alevinage sera adoptée, accompagnée le cas échéant par une réglementation de la pêche adaptée. Les lacs de retenue peuvent être mis en valeur sur le plan halieutique.[...]

Les zones humides d'altitude, notamment les sagnes de Gialorgues, la serpentine du Laus, les sagnes de Plan de Ténibres, les sagnes de Restefond sont repérées sur la carte des vocations. Les communautés animales qu'elles abritent font l'objet d'une restauration, notamment à travers un projet de réintroduction du triton alpestre, mené en étroite concertation avec les usagers autorisés et en particulier les pêcheurs. Ces zones humides sont protégées de tous les travaux, qui y sont interdits, ou de toute influence de ceux-ci, en particulier qui pourraient affecter leur alimentation hydrique. L'eutrophisation – apport excessif de matières organiques, notamment dû au pâturage – de certaines d'entre elles est aujourd'hui irréversible. Des mesures sont mises en oeuvre pour empêcher que de nouvelles zones soient concernées par ce phénomène et pour tenter de restaurer les zones les moins dégradées. Dans de nombreux cas, un positionnement adapté des équipements pastoraux (points d'eau, parcs de nuit) permet de résoudre une partie des problèmes."

### Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif XI

#### Action contractuelle 18 Mettre en place un programme de science participative pour contribuer à la restauration du fonctionnement naturel de certains lacs

Mis en oeuvre par l'établissement du parc, ce programme concourt à la bonne compréhension et au respect des actions de restauration. Il permet d'associer les usagers au suivi et leur assure un retour régulier d'informations. La promotion de bonnes pratiques se fait dans le souci de préserver une économie touristique de la pêche, en particulier à travers la variété des parcours et des modes de pêches.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
<ul style="list-style-type: none"><li>· met en place le programme</li><li>· mobilise son conseil d'administration</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>· soutiennent la démarche</li></ul>	Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, associations de protection de l'environnement, chercheurs universités, Agence de l'Environnement et de la Mer (ONEMA), services de l'Etat, DDT

# Objectif 11 Préserver les milieux aquatiques : maintenir les continuités écologiques des torrents, restaurer le fonctionnement naturel des lacs et protéger les zones humides des perturbations d'origine humaine

L'action contractuelle 18 s'applique aux milieux aquatiques patrimoniaux du coeur repérés sur la carte des vocations.

## Action contractuelle 19 Mettre en oeuvre une restauration active de zones humides altérées

La restauration de zones humides par rétablissement de la circulation naturelle de l'eau ou coupe ou arrachage de ligneux est encouragée, voire organisée par l'établissement du parc.

Rôles de l'établissement public du parc	Contributions attendues des communes adhérentes	Principaux autres partenaires à associer
· assure la maîtrise d'ouvrage et porte des études	· soutiennent les initiatives	Propriétaires concernés, Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques, chercheurs, universités, Agence de l'Eau, ONEMA, services de l'Etat, DDT
L'action contractuelle 19 s'applique aux milieux aquatiques patrimoniaux du coeur repérés sur la carte des vocations.		

pages 49 à 51

Référence ID de l'article : #2032

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-11-07 13:38